



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Patrick LECERF	A	Pauline DOGNE
P	Amélie SAUVAGE	P	Marie-Noëlle MINGUET
P	Pierre SILVESTRE	A	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS	P	Michel TELLER
A	Vincent LOBET	E	Frédéric LECARTE
P	Rémi NUYTS	P	Aline VAN MULLEM
P	André QUOILIN	P	Michel HANTIAUX
P	Marie AUTRIQUE	P	Mathilde VAN LAER
Autres			
P	Mélanie JASPART		
A	Michel LEGROS		
P	Maud LACASSE		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la dernière réunion du 19/11/2019
2. Suivi du projet RAVeL
3. Propositions de noms de notre future « Maison Rurale » et ses salles
4. Divers

1. Approbation du PV de la dernière réunion du 15/10/2019

Monsieur Kriescher ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Ce dernier rappelle l'obligation d'organiser 4 réunions CLDR/CCATM par an et signale qu'il s'agit bien de la dernière réunion organisée en 2019. L'ordre du jour est assez faible au vu du peu de temps passé depuis la dernière réunion (novembre 2019). Un petit verre est offert à tous les membres afin de célébrer la nouvelle année et de remercier la commission pour son implication tout au long de cette année ; il s'agit d'une tradition instaurée depuis que M. Kriescher est président. Après cette courte introduction, le PV de la dernière réunion (19/11/2019) est approuvé à l'unanimité.

2. Suivi du projet RAVeL

Monsieur Lecerf continue la réunion et signale que toutes les remarques concernant la signalisation émises lors de la dernière assemblée ont été transmises aux Voies Navigables. La prochaine réunion pour la continuité du RAVeL a lieu ce 19 décembre 2019. Depuis peu, divers aménagements ont été réalisés à Tabreux (plantations + barrière en dessous du pont).

Il n'y a toujours aucune nouvelle quant à la réalisation du tronçon Filot-Hamoir ; ce dernier est bien prévu dans le programme 2020-2024 du SPW mais les élections ont certainement ralenti certains dossiers. En outre, lors des réunions concernant des dossiers comme celui-là, il est devenu obligatoire d'inviter les impétrants afin de rassembler les travaux ; c'est évidemment mieux mais freine encore les démarches.

3. Propositions de noms de notre future « Maison Rurale » et ses salles

Comme prévu lors la journée découverte organisée par la Commune, des feuilles se trouvaient dans chaque salle de la Maison Rurale afin d'y noter des propositions de noms. Ces feuilles ont circulé lors cette réunion et il a été demandé aux membres de noter leurs propositions ou d'indiquer une préférence parmi les noms cités. La liste sera débattue afin d'arrêter un choix en janvier ou février pour préparer au mieux l'inauguration en juin 2020. Le personnel communal sera également sollicité à ce niveau. Il ne faut pas oublier que le parc communal possède déjà son nom et qu'il faudra nommer également les autres bâtiments du parc lorsqu'ils connaîtront une affectation.

4. Divers

- ✘ Le Boulevard Pierret est en mauvais état ; le SPW a été rencontré car une étude a été réalisée pour une réfection de la route et la création d'une voie cyclable au vu des nouvelles

obligations. C'est très intéressant pour la Commune car il est possible de relier le RAVeL au Boulevard.

- ✘ La convention pour la création du parking de la gare a été signée par la SNCB ; les travaux sont attendus et espérés pour 2020.
- ✘ Ce 18/12/2019, le tarmac sera posé devant la Maison Rurale.
- ✘ Le marquage des places 30 minutes sera réalisé en janvier au vu du mauvais temps.
- ✘ Mme Jaspert a participé à une formation sur les *conditions et charges d'urbanisme* ; une présentation Powerpoint aura lieu lors de la prochaine réunion car c'est un sujet intéressant pour le groupe. Il serait bon d'utiliser la législation en la matière afin de préserver le vieux bâti. Il s'agit de conditions qui sont imposées à l'acquéreur afin de ne pas détruire ou construire tout ce qu'il souhaite (conservation d'un vieux fournil, choix d'une teinte de brique, etc.) ; le CoDT n'interdit pas la destruction mais des conditions peuvent être demandées par la Commune. Ces conditions et charges sont à différencier du guide urbanistique qui lui a une valeur légale tout comme le CoDT ; c'est un bureau d'études qui doit rédiger ce document.
- ✘ L'Union des Villes et des Communes proposent souvent des formations gratuites très intéressantes, il est facile de s'inscrire via leur site internet.
- ✘ La société qui a réalisé l'étude d'incidence au Chirmont a été rencontrée afin de faire le point sur les différentes remarques émises et relevées lors de la dernière réunion. Comme annoncé, il n'y aura aucune difficulté à mettre en place les points abordés par la société et qui concernent les luminaires, les plantes à protéger, etc.
- ✘ Le nouveau décret logement autorise l'habitat léger selon certaines conditions (container, roulotte, etc.) et il est important d'en parler car les demandes arrivent au niveau de la Commune. Ces demandes concernent souvent soit des personnes précarisées ou des personnes avec une philosophie de vie différente ; au vu des deux publics bien différents, il serait bien d'établir une charte à présenter lorsqu'une demande officielle se fera. Il s'agit surtout de rester cohérent et ne pas voir un habitat léger au milieu de maisons mais plutôt éloigné. En outre, les personnes seront domiciliées. Grâce à cette charte, la Commune pourra refuser un permis d'urbanisme même si le décret l'autorise.
- ✘ Selon un membre, la Région wallonne aurait prévu 20€/habitant pour la réalisation de pistes cyclables. Monsieur Lecerf signale qu'il ne connaissait pas cette information et que des renseignements seront pris.
- ✘ Le dossier RAVeL Clavier-Hamoir a été déposé à Liège-Europe-Métropole. Monsieur Lecerf précise que cette portion n'est pas une priorité pour la Commune, contrairement à Hamoir-Filot mais qu'il sera difficile d'y échapper. Le dossier Points-nœuds est sur les rails et la réalisation est prévue au printemps 2020.
- ✘ Une réunion a été organisée avec le Groupe Transversale d'inondation (GTI). Le Master Plan, les projets PCDR ainsi que le Quartier Nord leur a été présentés. Le GTI est favorable à tout. Il y a deux façons de voir les inondations :
 1. Par l'aléa qui est défini en fonction de la fréquence (un endroit peut être inondé de 5cm tous les 5 ans ou tous les 100 ans et l'aléa varie)
 2. Par le courant qui se définit par la quantité

Les deux sont indispensables et doivent être mélangés afin de bien comprendre la zone à aménager et d'y apporter, surtout, des solutions.

Par exemple, le rez-de-chaussée côté Ourthe des appartements cocooning doit être inondable et il est conseillé d'y placer des places de parking par exemple ; c'est une bonne nouvelle car elles seront cachées. La rencontre avec le GTI a été très fructueuse.

- ✘ Un nouveau cahier des charges va être rédigé pour la passerelle ; le dernier n'était pas cohérent. Le marché sera relancé au printemps.
- ✘ Un membre signale qu'il aimerait connaître les décisions finales des différents dossiers qu'il traite au sein de la CCATM/CLDR car le groupe n'est pas toujours informé. Il est également bon de savoir si le Conseil communal a le même avis que la CCATM vu que c'est une commission consultative. En outre, les obligations communales ne sont pas toujours respectées par les citoyens ; il faut trouver un moyen pour surveiller car il n'y a pas d'agent constatateur dans la Commune. Il est proposé de regarder 1x/an si tous les engagements ont été respectés. Les membres sont également invités (pour ceux qui le désirent) à prendre des photos des demandes non respectées et les envoyer à la commune pour la suite du suivi. M. Lecerf termine ce point en promettant un retour régulier par rapport aux dossiers traités pour montrer le bon fonctionnement du groupe.
- ✘ Le permis de construire groupé a été octroyé route de Xhignesse mais aucun travaux n'a débuté.

M. Kriescher et M. Lecerf remercient tous les membres pour leur présence et clôturent la réunion en souhaitant à tous de belles fêtes de fin d'année.

La réunion se termine à 21h20.

Claude Kriescher,
Président

Mélanie Jaspard,
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Maud Lacasse)